

## Intervention de Didier Poton

Commemoration  
des 500 ans de la  
Réforme Protestante

Temple de Saujon  
Rue Félix Vieulle  
Vendredi 9 juin 2017  
à 20 h

**Martin Luther  
et la liberté de conscience**

**Conférence**  
**Didier Poton**  
Professeur émérite de l'Université de La Rochelle, historien

SHASM EPU Royan ROUSSE PROTESTANTE LIGNE DE FRANCE

D'abord, je tiens à remercier l'Association pour son invitation. Je découvre le temple de Saujon...Saujon, j'y passe, mais je me suis rarement arrêté ...désolée Monsieur le Maire. Quand on est de La Rochelle, on a tendance à aller vers Royan, directement...

### Introduction

Le sujet : « **Luther et la liberté de conscience** ». C'est un sujet complexe dans la mesure où la question de la liberté de conscience n'a jamais été contestée, même au Moyen-âge. La liberté de conscience intérieure, et je souligne « intérieure » est entière. Ce qui pose problème c'est d'exprimer publiquement cette différence. Ce qui est contesté c'est la dissidence publique. La liberté de conscience, on n'y va pas (?); même au temps de la période cathare difficile en Languedoc, il y a un certain nombre de documents qui précisent que, être discret

sur le fonds de sa conscience n'entraîne pas ... La seule difficulté c'est : à quel moment vous conservez votre liberté de conscience ... et vous vous retrouvez en contradiction entre votre conscience et les gestes que l'on vous oblige à faire. C'est la question du nicodémisme<sup>1</sup>. Pour revenir à Luther, il ne fait pas oublier qu'il y a un groupe, extrêmement intéressant, les vaudois<sup>2</sup> au début à Lyon au XIII<sup>e</sup> siècle ; ils se réfugient en Provence et la fin va être dramatique en 1543 pour beaucoup puisque c'est un des premiers grands massacres en France. Ces vaudois vivaient très paisiblement en Provence<sup>3</sup>. Ils avaient trouvé la paix de la façon suivante : ils se soumettaient à l'obligation catholique ; mais ils n'en gardaient pas moins un rapport à l'Évangile qui leur avait causé pas mal de difficultés dans les dissidences des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Ils pensaient que conserver à la fois leur conscience, leur christianisme, les obligeait « à une certaine réserve » comme on le dirait aujourd'hui. Donc l'idée selon laquelle le XVI<sup>e</sup> serait le siècle de l'émergence de la liberté de conscience, à la suite de la Réforme protestante, c'est oublier que le débat, avant, est beaucoup plus complexe qu'on ne le croit.

Marc Lienhard<sup>4</sup> qui travaillait sur les dissidences en pays rhénan : petites communautés savaient cultiver à la fois une certaine obéissance de fait et une certaine liberté de pensée intérieure. Seule difficulté pour l'historien : quand ce n'est

<sup>1</sup> Nicodémisme : au XVI<sup>e</sup> siècle terme désignant ceux qui ne font pas profession publique de leur foi protestante, à l'image de **Nicodème** qui, dans les Évangiles, n'avait pas osé se prononcer ouvertement pour le Christ.

<sup>2</sup> Né à Lyon à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le mouvement vaudois (de Pierre Valdo 1140-1217) s'étend dans toute l'Europe au Moyen-âge.

<sup>3</sup> Voir livre de Gabriel Audisio : *Les vaudois. Histoire d'une dissidence (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1998

<sup>4</sup> Marc Lienhard : Biographie rééditée de Luther, Labor et Fides, 2016 (ISBN 978-2830916058)

pas exprimé par écrit, il n'y a pas de source, et s'il n'y a pas de source, cela n'existe pas.

### **Luther et la liberté de conscience**

Quand Luther déclenche la querelle des indulgences, Luther n'a absolument pas conscience du mécanisme et du chemin sur lequel il l'engage. Luther pose la question tout simplement au sein de l'Église de l'époque, qu'il y a des pratiques qui ne sont pas admissibles. Et il est absolument persuadé que l'Église va en débattre. Il appelle à un Concile et est persuadé qu'à un moment ou à un autre l'Église devra se réformer et devra réformer ses pratiques.

#### **1 - Querelle des indulgences**

La querelle des indulgences est une querelle complexe. Mais c'est à ce moment-là vers les années 1517-1518 ... qu'indépendamment du développement de sa doctrine, le geste luthérien ... Luther est dans la mouvance de ce qui se passe dans le reste de l'Europe, comme un peu avant avec Jean Hus<sup>5</sup> ... c'est-à-dire qu'il considère tout simplement que cette Église n'est sans doute pas à la hauteur de son projet.

L'Indulgence c'est ce qui était proposé aux Hommes pour relever uniquement de la peine attribuée au moment du sacrement de pénitence à la suite de leur confession. Les indulgences existaient à partir du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Cela se met en place au moment où l'Église installe le dogme du Purgatoire et où on rentre, dans les deux derniers siècles de l'époque médiévale, dans un moment que l'on pourrait appeler « l'économie du Salut ». C'est-à-dire un moment où, par le dogme du Purgatoire, l'on fait passer comme dogme que les âmes vont passer un certain nombre de temps au Purgatoire avant d'être jugées (enfer ou paradis). C'est une idée selon laquelle les hommes peuvent participer à la durée où les âmes de leurs ancêtres vont être plus ou moins au Purgatoire et surtout participer à la qualité de leur situation au Purgatoire. L'idée que les hommes ici bas par leurs œuvres peuvent permettre à leurs ancêtres, pères, grands - pères, enfants, de pouvoir accéder au Purgatoire. Cette économie du Salut pose très vite autre chose : puisque l'on est capable d'intervenir sur les âmes des proches décédés, on pourrait peut-être intervenir sur sa propre âme avant la mort. C'est-à-dire tout simplement « qu'est-ce que je peux faire pour se décharger un peu avant la mort ». Mais je rappelle, à l'origine une indulgence c'est quand il y a eu une peine donnée à un fidèle (avec une grille de peine en fonction du péché plus ou moins important). Quand vous êtes condamné à aller en pèlerinage à Jérusalem : c'est complexe. Il y avait donc une démarche possible en disant « qu'est ce que je peux faire pour éviter la croisade jusqu'à Jérusalem ? Pour éviter une excommunication ? »

*Nota : on imaginait toujours qu'une excommunication était toujours totale...mais il pouvait y avoir une « quarantaine » de l'approche de la table, de l'autel, de la communion.*

À ce moment là se met en place un système où, en donnant X somme ...pas du tout pour aller dans la poche des uns ou des autres...mais pour pouvoir dire 10, 15, 20 ou 30 messes.

C'est ainsi qu'on voit se développer au XV<sup>e</sup> siècle, notamment dans le sud de la France des testaments, où le vivant va dire toutes les démarches qu'il a pu faire pour

---

<sup>5</sup> Jan Hus, né entre 1369 et 1373 à Husinec et mort supplicié en 1415 à Constance, est un théologien, universitaire et réformateur religieux tchèque des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

éviter telle ou telle peine. Je le relie un peu à ce qu'on appelle les lettres de rémission, c'est-à-dire quand un grand seigneur, un seigneur était condamné pour tel crime ou délit, il écrivait au roi de France en demandant rémission. Cela se met en place de manière parallèle. Par la lettre de rémission avec la monarchie ou la lettre de rémission avec l'Église on « remet » la peine. Avec les indulgences au XV<sup>e</sup>, on ne « remet » plus seulement la peine mais on remet la faute. C'est-à-dire, moyennant telle ou telle démarche qui s'accompagne d'un don à l'Église, testament où on laisse un certain nombre de messes, on n'était pas relevé de la peine, mais de la faute, c'est-à-dire « lavé des péchés ».

Ce qui pour Luther fait scandale c'est que l'homme s'attribue ce qui relève de Dieu car seul Dieu peut pardonner. Dans la tradition de sacrement de pénitence de l'Église d'aujourd'hui, le prêtre entend la confession, il n'a pas le Pouvoir ; il est l'intermédiaire entre le pécheur et Dieu. Après cela relève du pouvoir de Dieu de pardonner ou pas. Ce qui fait scandale pour Luther c'est que l'homme s'attribue le Pouvoir. L'effet pervers des indulgences au XV<sup>e</sup> c'est que progressivement, on laisse s'installer l'idée selon laquelle on peut, moyennant cette économie du Salut (qui n'est pas négligeable) et progressivement « remettre les compteurs à zéro ». Ce qui est un péché d'orgueil considérable. La difficulté c'est qu'à l'évidence, Rome participe de ce dérapage à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup>.

On a confié aux dominicains en Allemagne, dont Johann Tetzel va être responsable des grandes opérations d'indulgences. On rappelle qu'au niveau dogme, il ne s'agit que de la peine ; on laisse cependant se développer au sein du peuple l'idée que l'on peut aussi annuler les fautes, annuler les péchés : d'où le succès.

Cette économie du salut est absolument considérable dans l'Église. Il y a quelques années Nicole Lemaitre, grande spécialiste d'histoire religieuse du XVI<sup>e</sup> a fait une superbe thèse sur le diocèse de Rodez<sup>6</sup> au XV<sup>e</sup> avec des sources exceptionnelles : a démontré que dans de petites paroisses de 1000 ou 1500 habitants, entre Rodez et Millau, il y avait des compagnies de prêtres (10, 12 ou 15 prêtres !) qui vivaient groupés, le curé de la paroisse étant généralement absent. Ces prêtres répondaient uniquement à la demande des messes laissées par les testaments. Cela avait pris une proportion considérable.

On est mieux renseigné dans le sud de la France que dans l'Ouest, pour la simple raison que dans le sud c'est le droit écrit qui est pratiqué, dans le nord en droit oral. Dans le sud c'est le droit romain qui s'applique, c'est-à-dire que tout passe devant notaire.

Il serait difficile de trouver au XVI<sup>e</sup> tous les testaments des Saujonnois : on trouverait ceux des notables, mais pas celui du simple pêcheur...

En Languedoc, on trouve autant que contrats de mariage que de mariages, y compris quand la dot est de vingt livres ; mais on trouve surtout des testaments, y compris l'ouvrier tisserand, même si c'est un coffre avec quelques vêtements ; testaments où est inscrit devant notaire ce qu'il veut comme nombre de messes après sa mort ... il va laisser une ou trois livres pour donner une messe par an à sa mémoire. Mais quand on

---

<sup>6</sup> Nicole Lemaitre - *Le Rouergue flamboyant. Clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, Cerf, 1988

est dans des territoires à forte densité, cela crée des compagnies de 10 à 12 prêtres qui vivent exclusivement de l'économie du Salut.

La question des indulgences est une question de fond. Luther met le doigt sur le fait que l'Église tolère et participe de cette commercialisation. Cela va beaucoup plus loin, pour Luther cette commercialisation s'appuie sur quelque chose d'inadmissible : c'est laisser supposer que le pape à Rome peut décider, après telle ou telle action, œuvre...on peut être relevé de ses péchés. Ce qui est un crime d'orgueil, puisque « seul Dieu peut pardonner ».

La crise des indulgences intervient en Allemagne dans un contexte particulier : l'Allemagne du début du XVI<sup>e</sup>, un contexte européen nommé « le beau XVI<sup>e</sup> siècle » : une période de croissance économique, un développement considérable depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la France se reconstruit après la Guerre de Cent ans, un développement agricole, période où il y a peu d'épidémies, une ouverture atlantique maritime bien connue de la Saintonge, les découvertes ...un « beau XVI<sup>e</sup> siècle »

### 1-1 - Contexte économique

L'Allemagne connaît cette croissance économique. Il faut faire attention aux thèses d'historiens de tradition marxiste faite il y a quelques années, persuadés qu'il faut aller chercher les origines de la Réforme par le fait d'une paupérisation, d'un appauvrissement et d'une lutte de classe<sup>7</sup>

Luther et la Réforme se développent dans un pays qui connaît 30 à 40 ans de développement économique, de prospérité économique : développement des mines, de la métallurgie. On le voit avec la famille de Luther. Le jeune Luther naît vers 1480. Son grand-père est à la campagne, mais son père « fils de mineur » s'installe en ville. Plutôt que « mineur », il faut retenir « entrepreneur de mines ». En effet, le duc de Mansfeld avait développé l'extraction de minerai dans la vallée. Si son père avait été simplement « mineur », il n'aurait jamais été capable de donner l'instruction qu'a eue Luther et sa famille. Luther va passer un an dans le collège de la Vie Commune, même si Martin Luther évoque les conditions difficiles en disant qu'il fallait jouer d'un instrument dans la rue pour récolter quelques pièces et améliorer l'ordinaire.

La famille de Luther témoigne des conditions économiques de l'Allemagne à cette époque-là. Dans cet empire allemand, morcelé puisque constitué d'autant de principautés « qu'il y a de jours dans l'année », il y a des « villes libres », comme Strasbourg, ville libre d'empire. Le dynamisme, l'urbanisme des villes allemandes au XVI<sup>e</sup> dénote que Luther intervient dans un moment de croissance économique. En Allemagne, cette bourgeoisie qui profite du dynamisme des villes, qui s'enrichit, investit dans la ville, dans les écoles, les collèges. Elle s'aperçoit qu'il y a une économie qui en train de « crever » cette croissance. On parle d'hémorragie monétaire de l'Allemagne vers l'Italie.

C'est un sentiment qu'on relève dans les sources. L'Église a accumulé des sommes dans les grandes opérations des dominicains, de Tetzl, des indulgences...l'argent est géré par un des grands banquiers du XVI<sup>e</sup>, les Fugger<sup>8</sup>. Or, ce sont les Fugger qui

---

<sup>7</sup> Henri Hauser – historien (1866 – 1946)

<sup>8</sup> La famille **Fugger** est une famille de marchands et de banquiers du Saint-Empire, implantée à la fin du Moyen Âge à Ausbourg.

gèrent les opérations financières des indulgences ; sont les intermédiaires entre l'Allemagne et Rome. Les Fugger s'enrichissent, prenant une part sur les opérations financières. La bourgeoisie allemande est extrêmement choquée ; rapport d'ordre économique en se disant « si cela continue, c'est nous qui construisons Saint-Pierre de Rome ». Et quand Luther se rend à Rome et voit le chantier de la basilique Saint-Pierre, il constate l'ampleur de travaux : c'est le plus grand chantier d'Europe. Autrement dit, il y a un sentiment de perte monétaire, dans un moment où le métal est important en Allemagne, sentiment que « l'Europe du Nord paie pour l'Europe du Sud ». (On peut faire la comparaison avec la situation de la Grèce au sein de l'Europe et les sentiments qui ont pu en découler.)

Au XVI<sup>e</sup>, ce sentiment est partagé par une partie de la France, en particulier dans la région de Lyon.

### 1-2- Contexte national

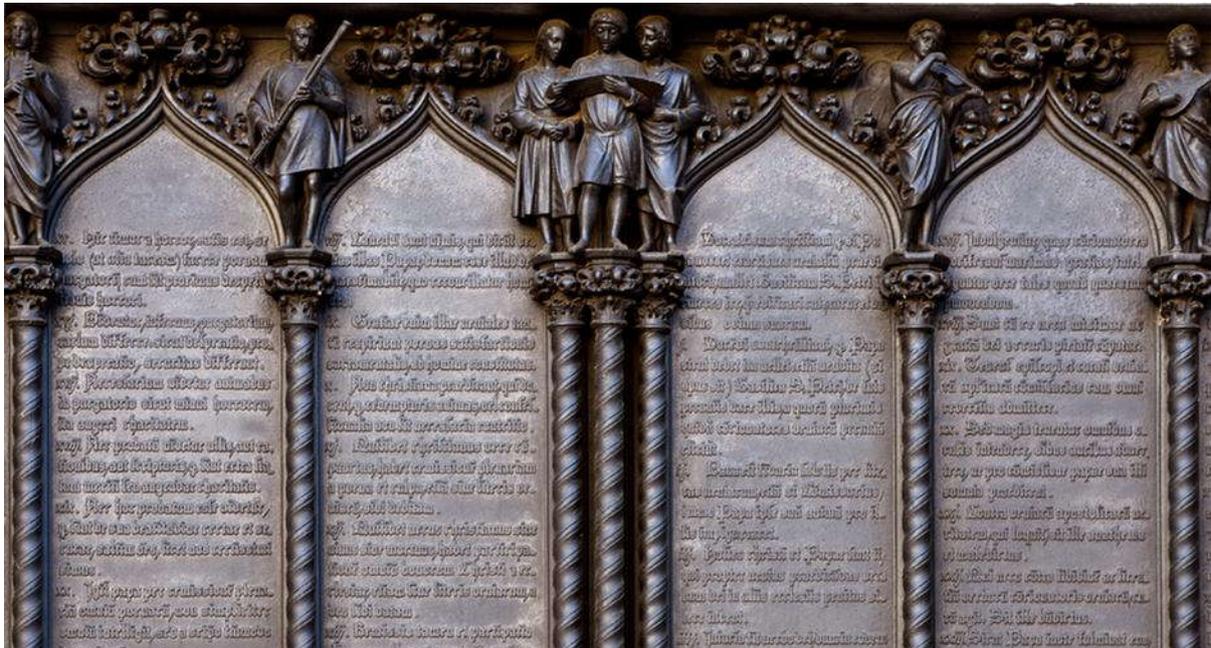
Un autre sentiment se développe celui « d'identité allemande » (terme « piégeux » dans notre contexte du XXI<sup>e</sup>). Le sentiment que l'Empire allemand représente quelque chose.

1453 : c'est en Allemagne que naît l'imprimerie. C'est surtout à partir de ce moment là, début du XVI<sup>e</sup> que l'on va commencer à imprimer et Luther va y participer avec son Nouveau Testament. A imprimer des livres dans cette langue vernaculaire qu'est l'allemand. Autrement dit à la fois ce sentiment de déperdition économique, à la fois ce sentiment qu'il y a une existence de l'Allemagne, qu'il y a une langue - qui peut très bien se mettre au niveau, sur le plan culturel et linguistique...au niveau de ce qu'est le français. Car le français avait un rôle important, tout comme l'italien au sud de l'Europe. Luther est à un moment où, quand il conteste les indulgences, cela va bien plus loin que la contestation purement doctrinale, même si pour lui c'est important ; mais en même temps, si ses idées se diffusent dans la société, c'est parce que dans la société on a le sentiment des pratiques - notamment cette question des indulgences – qui ont des effets sur le plan économique et qui sont devenues de plus en plus inacceptables.

Il y a donc une réception de Luther sur le plan religieux et dans une société qui n'accepte plus que son travail, sa part de croissance et son développement économique ne lui revienne pas totalement en priorité.

### 2 – Effets de l'affichage des 95 thèses

À noter que ce n'est pas Luther qui les a numérotées, mais un « petit futé », un libraire qui a récupéré le texte de Luther et a numéroté les thèses afin que cela soit plus clair. Il ne faut pas oublier que les thèses de Luther, professeur de théologie à Wittenberg, faisaient partie d'un débat académique, comme il s'en déroulait dans toutes les académies d'Europe. Quand on soutenait une thèse pour un doctorat, le doctorant devait afficher quelques semaines avant les idées qu'il allait défendre. Quelques semaines après, lorsqu'il soutenait sa thèse, ceux qui y assistaient, s'ils avaient lu ces thèses savaient de quoi on allait parler (aparté : « ce n'est plus vrai »). Ce qui fait que contrairement à aujourd'hui on il y a un jury et celui qui prépare son doctorat ; en ce temps là, pendant la période de soutenance du doctorat, après qu'aient été présentées les thèses, il pouvait y avoir des périodes d'intervention dans le public qui pouvait débattre sur certains points sur lesquels certains n'étaient pas d'accord. C'était un véritable débat scientifique qui était ouvert. Aujourd'hui il n'en est resté qu'une seule chose c'est qu'une soutenance de thèse doit être publique (à condition que le public se taise).



Détail de la porte de l'église de Wittenberg sur laquelle Luther placardé ses thèses en 1517.

Donc Luther lorsqu'il affiche ses 95 thèses est dans le cadre de son université – université de Wittenberg où il est depuis environ 10 ans -, il a une réputation d'un professeur de théologie, il a la réputation d'être un excellent professeur, d'être un professeur exigeant. Quand il affiche ses thèses, il est persuadé qu'on va pouvoir en débattre, y compris des indulgences. Il en est en d'autant plus persuadé qu'il est moine, qu'il est membre des Augustins, dans une congrégation qui a un niveau intellectuel élevé par rapport à d'autres congrégations. Et notamment son parrain, qui l'a accompagné, Staupitz<sup>9</sup>, qui est le Général des Augustins. Staupitz a pris sous sa coupe le jeune Luther, il lui dit qu'il faut qu'il travaille, qu'il se développe ; il le pousse à passer un doctorat. C'est son supérieur qui l'a incité à passer un doctorat à Wittenberg, qui l'a emmené à Rome. C'est Staupitz qui lui



Luther moine augustin par Cranach

a dit qu'il fallait qu'il enseigne.

<sup>9</sup> **Johann von Staupitz** (1460 – 1524) : théologien et professeur d'université allemand, , vicaire général de l'ordre des Augustins en Allemagne.

Indépendamment des crises mystiques de Luther, de sa réflexion, de son rapport au Salut ... Luther est un homme tourmenté; c'est un homme qui se pose la question du Salut, dans l'ambiance permanente de cette fin de Moyen-âge où la question du Salut est omniprésente. Alors c'est vrai que les indulgences, ça met un peu de baume dans cette affaire.

Mais pour Luther, lors de la présentation de ses thèses, il est dans un débat académique ; il croit être dans un débat académique car, contrairement à ce que l'on croit, à la fin de Moyen-âge, il y a certes la scolastique médiévale ... qui a imposé une doctrine. Mais il ne faut pas croire, il y a des marges de débat, de discussion...sinon il n'y aurait jamais eu Wyclif<sup>10</sup>. Certes, quand cela va trop loin il y a un terme. On ne touche pas au dogme. Mais il ne faudrait pas oublier qu'il y a des débats sur la question de la discipline, sur le rapport avec Rome.

Il ne faut pas oublier que Rome a mis un siècle à se reconstituer et beaucoup d'hommes ne comprennent pas c'est comment, après l'histoire des Conciles – un pape à Avignon, un pape à Rome –

Rome dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup>, pour imposer son autorité, pour ne pas retrouver la situation d'une Église éclatée entre, un pape à Avignon, un pape à Rome ; chaque État soutenant l'un, soutenant l'autre, l'Angleterre l'un, la France l'autre... Rome a trouvé comme solution la monarchie pontificale. On est au XV<sup>e</sup> siècle dans un moment, après la Guerre de Cent ans, où les états se développent, où la France développe sa puissance – la marque de la puissance de la France après la Guerre de Cent ans sont les guerres d'Italie. En même temps, l'Angleterre joue un rôle ...

L'Espagne se reconstruit avec les rois catholiques après la Reconquête à la fin du XV<sup>e</sup>. Les États sont en train de se construire. Comment Rome peut faire pour trouver sa place dans cette nouvelle reconstruction d'États « nationaux », même si l'adjectif ne convient pas dans ce contexte-là. Rome trouve la solution ; Rome contrôlant les États du pape, c'est-à-dire à peu près la moitié de la botte italienne, Rome s'impose comme seigneur sur ses terres et va imposer une monarchie pontificale. C'est-à-dire, l'autorité du Pape supérieure au Concile.

On reste dans une tradition du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècles où il y a bon nombre d'ecclésiastiques qui considèrent que la tradition conciliaire doit exister et que le concile est un lieu de débat. 1518/1519 quand Luther commence à être attaqué, il demande un concile et il y aura un concile. Même 30 ans plus tard, le Concile de Trente dans les années 1540 où, à la première session, les luthériens étaient invités. C'est Charles Quint et les querelles en Allemagne qui vont faire que les luthériens vont se retirer. Mais la doctrine de Luther, que ceux qui vont défendre la doctrine de Luther puissent se défendre dans un concile...a gagné puisqu'ils sont présents à la 1ere session du Concile de Trente. Ce sont uniquement des débats d'ordre politique qui font qu'ils se retirent.

Ainsi Luther est persuadé qu'il est dans un débat académique et surtout dans un « temps intellectuel » nouveau.

---

<sup>10</sup> **John Wyclif** (ou *Wycliff*, *Wycliffe*, ou encore *Jean de Wiclef*) (1331-1384) : théologien anglais et précurseur de la Réforme anglaise et, plus généralement de la Réforme protestante.

## **Luther : Humaniste ?**

C'est la question du rapport de Luther à l'Humanisme. Question délicate dans la mesure où Luther n'est pas nécessairement un Humaniste, mais il profite de ce climat nouveau qu'est l'Humanisme. Parce que il a accès, comme tous les professeurs d'université, les lettrés, aux textes : Érasme, le Nouveau Testament. Toute la réflexion sur le texte. Ce qu'apporte l'Humanisme c'est tout simplement l'apport des textes qui arrivent de Constantinople à Venise. On voit arriver à Venise au début du XV<sup>e</sup> les professeurs de grec qui arrivent à Venise où un grand imprimeur comme Manuce<sup>11</sup> commence à comprendre que l'on va pouvoir imprimer de nouveaux textes ;

Et surtout l'idée selon laquelle, avec un Érasme, l'idée fondamentale que la Vulgate, les textes – à l'époque il était interdit aux laïcs de lire la Bible, sauf autorisation – On est en train de s'apercevoir que dès que l'on travaille sur les traductions, il y a un problème.

Le grammairien Érasme touche du doigt la question des traductions. Autrement dit on s'attaque à quelque chose d'absolument d'essentiel, on s'attaque à la Bible défendue, la Bible romaine. Et puis on s'aperçoit qu'il n'y a pas que le latin ; le grec n'était quasiment pas enseigné en Europe à la fin du XV<sup>e</sup>. En plus certains se mettent à dire que l'on ne pourra rien faire de très sérieux si on ne se met pas à l'hébreu.

On est dans un climat nouveau où tout d'un coup le lettré, l'ecclésiastique curieux, va pouvoir disposer d'un « corpus » de livres que l'on peut imprimer. Certes le livre coûte cher et tout le monde ne peut pas s'acheter un livre à la fin du XV<sup>e</sup> ; mais un groupe peut en acheter. La lecture des textes se diffuse comment : on oublie qu'avec un livre, on peut évoquer le contenu de ce livre à 50 personnes.

## **Le livre et les protestants**

Les protestants qui voulaient rompre avec l'Église romaine n'avaient pas tous les livres en poche. Par contre réunir dans un lieu, autour d'un homme qui avait, par sa congrégation, par lui-même, par sa richesse, un texte imprimé nouveau ; qui lisait dans la langue vernaculaire parce qu'il y avait la traduction ; ou qui pouvait commenter.

Ne jamais oublier que la première tentative de Réforme de l'Église française, celle de Briçonnet<sup>12</sup> dans le diocèse de Meaux (1520, 4 ans après les écrits de Luther, protégé par Henri IV et surtout par sa sœur, Marguerite d'Angoulême, Marguerite de Navarre, protège l'expérience réformatrice de Meaux).

Que veut faire Briçonnet : il ne touche pas à la messe, il ne touche pas aux sacrements, simplement il donne une consigne absolument essentielle

D'abord il commence une bibliothèque plus importante avec les éditions les plus récentes ; et surtout avec un Lefèvre d'Étaples<sup>13</sup>, ce grand humaniste français. Il va réunir sept ou huit prédicants avec comme objectif ; aller enseigner, aller lire, aller commenter. Il en arrive à faire ce qui va être important dans le protestantisme

---

<sup>11</sup> **Théobaldo Manucci**, qui changea son nom en Aldo Manuzio connu en France sous le nom d'Alde Manuce. Avait eu le projet était d'éditer et d'imprimer à grande échelle tous les classiques de la littérature grecque.

<sup>12</sup> **Guillaume Briçonnet** (1470-1534) : ecclésiastique français, qui joua un rôle important en France aux débuts de la Réforme.

<sup>13</sup> **Jacques Lefèvre d'Étaples (1450-1537)**, connu aussi sous le nom de **Jacobus Faber** : théologien et humaniste français.

quelques années plus tard ; le cœur du culte, c'est la prédication, pas la consécration. C'est cela la revendication. L'importance donnée par Guillaume Briçonnet à ce qu'il y ait un clerc lettré, sachant lire, sachant commenter le Nouveau Testament au moment du Carême – les fameux prêches du Carême – c'est absolument fondamental. C'est ce qui va faire très peur au Parlement de Paris où l'on va accuser (1525) certains de ces prédicateurs de profiter de ces prêches de Carême pour lire des extraits des écrits de Luther. À ce moment là ce qui va faire très peur c'est le fait que la prédication est entendue ;

Qu'est-ce qui fait autorité dans ce prédicateur ? Une très belle gravure de Cranach<sup>14</sup> qui montre la Vraie et la Fausse Église. Une colonne avec d'un côté la Fausse Église avec toutes les turpitudes de l'Église catholique ; en chaire un moine caricatural bedonnant et sans livre ; en chaire, Luther avec un livre qu'il peut commenter, ce qui donne autorité.



Luther profite de ce climat culturel ; il s'aperçoit que le climat qu'a mis en place le mouvement humaniste est un retour aux textes. Et on va voir à quel point le travail qu'il va faire sur le Nouveau Testament ; la lecture, la réflexion, notamment de l'épître aux romains fondamental dans la doctrine de Luther, sont possibles parce qu'il y a des éditions nouvelles ; il rencontre aussi des hommes qui débattent à cette époque des textes ; on sait qu'en 1525 il aura un débat avec Érasme.

Donc, Luther humaniste ? Non. Luther profitant du climat de l'humanisme, c'est-à-dire un rapport aux textes qui est un rapport intellectuel qui lui fait donner un des fondements de sa doctrine ; cela structurera l'écriture seule.

---

<sup>14</sup> **La Vraie et la Fausse Église** est une gravure allégorique exécutée entre 1546 et 1547 par Lucas **Cranach** le Jeune (1515-1586)

Mais l'écriture seule ce n'est possible que parce que l'on dispose dorénavant d'un support, grâce à l'imprimerie : le livre. On dispose surtout d'une méthode de réflexion sur les textes, imposée par des hommes comme Érasme, c'est-à-dire si on peut comprendre ce que dit le texte ... certes, l'Esprit saint peut aider ... mais la grammaire aussi. C'est-à-dire qu'on peut travailler le texte.

Le problème c'est qu'à partir du moment où vous expliquez que les hommes peuvent par de nouvelles méthodes de traduction, de compréhension, etc. remettre en cause la Bible officielle. Il y a dès lors souci, problème et Rome s'en inquiète. Cela dit, ne jamais oublier que la plus belle bibliothèque regroupant une collection des Humanistes dès le milieu du XVI<sup>e</sup> est à Rome. La plus belle bibliothèque, comme Érasme le constate. On refuse au peuple ... alors même que dans les milieux romains on se constitue une superbe bibliothèque humaniste.

Donc Luther ça profiter de ce climat qu'est l'Humanisme, parce qu'il va lui donner un accès au texte. Cela va lui donner aussi un rôle essentiel car il va pouvoir diffuser, diffuser par l'intermédiaire de l'imprimerie. Mais ce climat est absolument intellectuel. Autrement dit ce que l'Humanisme impose, ce n'est pas la liberté de conscience...elle est aussi en parallèle...c'est surtout la liberté de pensée.

L'Humanisme impose la liberté de pensée, c'est-à-dire, l'homme a le pouvoir de définir et de mettre lui-même un terme à ses connaissances. Rappelez-vous le dessin de Leonard de Vinci : l'Homme à la dimension de l'Univers. Ce dessin est absolument fondamental, c'est-à-dire que l'Humaniste autorise l'Homme à réfléchir et il n'a pas de limite pour comprendre l'Univers.

Autrement dit, là encore, dans le milieu des contextes internes, des dissidences, allemande etc. Il y a aussi cette dimension là ? C'est-à-dire que l'homme a le pouvoir de développer des connaissances ; ce n'est pas un péché d'orgueil que de dire « j'ai le droit de m'interroger sur... ». Et j'ai le droit de chercher des réponses. Et je dispose d'outils me permettant de penser. Donc l'Humanisme, et en cela Luther en a profité, c'est le fiat que l'Homme ne doit pas avoir de borne pour développer ses connaissances. Et cela sur le plan scientifique c'est absolument essentiel – ce n'est pas l'objet ce soir, mais le débat continue au XVII<sup>e</sup> avec l'affaire Galilée. Donc Luther va profiter et si les idées de Luther se diffusent, les quatre grands textes réformateurs de Luther de 1520 se diffusent à plusieurs centaines d'exemplaires. Il ne fait pas oublier que dès 1521 ils sont à Paris. Puisque dès 1521, le Parlement de Paris fait la liste des ouvrages qui ne doivent pas être lus. Vous voyez la rapidité de diffusion des écrits de Luther ; on sait qu'ils sont rentrés par Strasbourg et par Bâle.

Donc, on s'en méfie.

Autre climat important, le climat politique.

### **Climat politique en France**

J'ai évoqué le climat en Allemagne, mais en France ?

En France, la monarchie a réussi à s'imposer à Rome par le Concordat de Bologne (1516). Marignan 1515. Sans Marignan 1515, il n'y a pas Bologne en 1516. C'est-à-dire que la victoire de Marignan par François 1<sup>er</sup>, le monarque romain, monarque pontifical sait que le roi de France, par sa victoire à Marignan en Italie du Nord, est un pouvoir fort. On négocie donc. On négocie un Concordat. Le Concordat de Bologne c'est que la monarchie française prend son pouvoir dans son Église en France. C'est un peu exagéré et simplifié, mais c'est vrai. C'est-à-dire qu'il n'y a plus de nominations d'évêques, d'abbés dans les grandes abbayes, sans que le roi de France n'ait pas proposé un nom.

Si on n'est pas d'accord avec Rome ; pour un évêque, Rome ne lui donnera pas les attributs canoniques lui permettant de fonctionner. En fait, ça ne se passera pas (ça se passera un peu plus tard, mais ce n'est pas le sujet). Mais à cette époque là cela va donner la puissance de l'Église gallicane au point où (je saute quelques années) Catherine de Médicis en 1559/1560, quand elle convoque le colloque de Poissy en disant on va mettre les protestants, les catholiques...et c'est la monarchie qui va trancher et on trouvera un moyen terme permettant une Église gallicane avec des « courants différents » selon le terme actuel. Cette idée de Catherine de Médicis au colloque de Poissy va échouer car Théodore de Bèze<sup>15</sup> d'un côté et le représentant des Jésuites de l'autre s'étripèrent sur la question de l'Eucharistie. Et ça été le blocage.

Nota : article de Marc Bellar il y a quelques années, dans lequel il dit que Catherine était pratiquement en train de réussir, Elle voulait monter, un concile national mais une moitié de l'Église était contre. Ce sera donc un simple colloque.

Climat où les États se construisent et se retrouvent en devant s'imposer à l'Église. L'Angleterre va trouver une autre solution (sans parler des frasques personnelles d'Henri VIII). On va mettre en place l'anglicanisme parce qu'il va y avoir une rupture. Autrement dit, le rapport à Rome est posé dans les élites politiques du temps.

Et la France le règle avec Bologne et Bologne évite la rupture entre Église gallicane et Rome.

#### « Cas » Luther en Allemagne

Luther est aussi dans ce climat là. Quand il faut traiter le cas Luther, on le convoque devant les institutions, c'est devant la Diète de Worms qu'il présente ses thèses. Charles Quint est présent.



Luther devant la diète de Worms © S.H.P.F.

D'abord on st très étonné de l'arrivée de Luther à Worms. On considère qu'il y a vraiment beaucoup de monde qui le suit et il n'arrive pas de manière discrète. Charles Quint prend conscience du monde présent ; il sait que dans certaines villes, la

---

<sup>15</sup> **Théodore de Bèze**, (1519- 1605) : humaniste, théologien protestant, traducteur de la Bible, professeur, ambassadeur et poète. Il fut le porte-parole de la Réforme en France au colloque de Poissy

diffusion des thèses de Luther est importante. En bon politique, il s'est aperçu tout de suite, qu'on est dans le cadre d'un rapport de force qui est en train de se mettre en place. Ce qui fait que Charles Quint quand, dans un 1<sup>er</sup> temps Luther arrive, n'est pas du tout dans la position de le faire taire. Il veut que Luther s'explique...par la suite, il accompagne l'Église dans sa rétraction. Car Charles Quint à ce moment-là ne veut pas de rupture avec Rome. Ses interventions montrent qu'il est persuadé que c'est une affaire universitaire, une affaire académique qui, certes, prend des proportions...mais il n'est pas du tout sur les positions radicales de l'Église qui est déjà engagée dans une excommunication et la dénonciation de l'hérésie luthérienne. Simplement quand il lui demande de se rétracter, Luther répond « je ne peux pas aller contre ma conscience » C'est une phrase fondamentale. Cette phrase n'annonce pas quelque chose de nouveau. Déjà on a eu au Moyen-âge selon laquelle, il y a la liberté du chrétien. La liberté du chrétien c'est sa conscience. A partir du moment où, dans sa conscience, il considère que l'Église a des pratiques inadmissibles, on ne peut absolument pas exiger de lui que...simplement il est banni. Certains historiens considèrent qu'en bannissant Luther, Charles Quint le sauve.

Alors, la chance de Luther, pas d'Inquisition en Allemagne. Pourquoi ? Tout simplement parce que Charles Quint qui a aussi l'Espagne et dont on dit qu'il a un empire où le soleil ne se couche jamais. Charles Quint en 1521 a un Empire qui comprend un bout des Philippines ; il y a déjà le galion entre le Mexique et les Philippines.

Charles Quint sait ce qu'est l'Inquisition en Espagne. Pas d'inquisition en Allemagne car il a parfaitement compris que l'Inquisition c'est un état dans l'État. C'était surtout le Pape dans ses États. Il y a un accord politique entre les villes et les princes de ne pas accepter l'Inquisition. Pareil en France. Il y a effectivement un Grand Inquisiteur en France ; il est dans une petite bourgade à surveiller s'il n'y a pas un cathare qui ressurgit au pied des Pyrénées. Mais il n'est pas question que l'Inquisition fonctionne en France. Les premiers à ne pas vouloir l'inquisition, ce sont cette première génération d'évêques gallicans qui ne veulent pas de cette question.

Dans une lettre écrite par François 1<sup>er</sup> à l'archevêque d'Aix en 1531/1532, François 1<sup>er</sup> explique concrètement « vous voyez la tempête qui nous vient d'Allemagne (Luther), si elle se développe c'est sans doute parce que vous n'êtes pas présents dans vos diocèses ... vous n'êtes pas assez attentifs...c'est parce que l'Église de France n'a pas fait son travail qu'il y a une diffusion ». Et il y a la menace selon laquelle, sur cette question, désormais, les juges royaux peuvent intervenir. Les évêques n'y tiennent absolument pas. Ils savent que ceux qui sont sensibles aux idées nouvelles ce sont les ecclésiastiques, les moines...C'est dans le clergé lui-même que se sont d'abord développées les idées nouvelles. Les évêques ont un tribunal qui gère ces questions là, il s'appelle l'Officialité. Chaque évêque a un tribunal qui gère les désobéissances, frasques ...à l'intérieur de son clergé. Ils ne veulent surtout pas que le roi intervienne. Simplement, en Allemagne, c'est absolument hors de question. Charles Quint sauve Luther en le bannissant. Et le fait qu'il puisse se réfugier dans le Nord-Saxe sous le pseudonyme du chevalier Georges...ça le protège.

Mais les conditions politiques aussi évitent que la question luthérienne soit immédiatement tranchée. Il n'y a pas l'Inquisition, il y a un rapport de forces politiques. Quand en 1529/1530 il y aura la décision entre ceux qui protestent à la Diète (d'où le nom de « protestants ») contre le fait que Luther soit toujours poursuivi et où on met

en place la Ligue de Smalkade<sup>16</sup> et on rentre dans une période de guerre (parce qu'on a l'impression qu'il n'y a qu'en France au XVI<sup>e</sup> qu'il y a des guerres de religion – en France elles sont particulièrement longues (40 ans) et sanglantes) .

En Allemagne, dès 1531 jusqu'en 1555 (paix d'Augsbourg), il y a 25 années de tension extrêmement fortes et de guerre entre Allemagne du Sud et Allemagne du Nord. Mais la question politique est absolument essentielle dans l'affaire. Charles Quint a un rapport au luthérianisme qui est un rapport très ambivalent. Parce qu'il se rend compte que, à un moment ou à un autre, compte tenu de la diffusion des idées de Luther ...à partir des années 1530, toute la Scandinavie (Norvège, Suède, Danemark...) a des Églises luthériennes. Y compris l'Angleterre. En France ça fermente. Même en Italie du Nord, les idées sont présentes mais elles ne donneront rien : par exemple l'université de Padoue, université de Venise, est touchée par idées de Luther, tout en sachant qu'une partie du corps professoral défend l'athéisme. Le climat politique participe aussi à la diffusion du luthérianisme.

1527 : siège de Rome et pillage de Rome par les armées de Charles Quint. Une partie de ses troupes luthériennes qui traversent Tibre et vont attaquer château Saint-Ange à quelques centaines de mètres. Cela signifie qu'en 1527 il y avait des principautés luthériennes.

Autre élément clé, c'est le morcellement politique de l'empire allemand : autant de principautés que de jours dans l'année. À ce moment là, des princes, des villes qui vont faire le choix de Luther ou pas Luther. Quelle est la part du politique ? Quelle est la part du religieux ? Selon les périodes, on privilégiait le politique ou le religieux. C'est très difficile. Il y a eu des hésitations, des aller-retour. J'ai toujours beaucoup aimé le nom de la thèse de Thierry Wanegfellen sur cette période là et du calvinisme : « ni Rome, ni Genève »<sup>17</sup>. Ce moment où on ne sait pas si on va sortir de l'Église officiel, mais on est « intéressé par », on va à une Assemblée pour écouter la Bible en allemand, mais en même temps on va à la messe le dimanche matin. Ces périodes d'entre-deux...ce qui va être important ça va être le choix politique. En 1524, c'est le conseil municipal de Strasbourg qui décide que dorénavant, il n'y aura plus la messe à Strasbourg (avec Sturm,<sup>18</sup> Bucer<sup>19</sup>...). Dans les villes impériales d'Empire, ce sont des décisions politiques (duc de Saxe).

Dans les années 1520, Luther se trouve dans une situation d'une extrême complexité. Il a été excommunié, il a été banni, il est mis au ban de l'Empire...mais l'écho est considérable. Mais surtout, la liberté de penser sur les pratiques de l'Église, selon ma conscience ? Cette liberté de penser a été diffusée dans les sociétés et a été reçue. Mais surtout elle va déclencher la guerre des Chevaliers, c'est-à-dire la noblesse allemande qui se met à prendre les armes pour défendre l'Allemagne avec ce qui est

---

<sup>16</sup> La **ligue de Smalkalde** : union militaire au sein de l'Empire romain germanique de Charles Quint formée pour des motifs idéologiques en 1531 par des princes protestants allemands du Nord

<sup>17</sup> Thierry Wanegfellen : *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1997, rééd. 2002

<sup>18</sup> **Jean Sturm** (1507-1589) : Humaniste et protestant de grand renom, Jean Sturm est surtout connu pour avoir été le recteur du Gymnase de Strasbourg. Il est considéré comme l'un des plus grands pédagogues du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>19</sup> **Martin Bucer** (1491-1551) - Dominicain, gagné aux idées de Luther lors d'une rencontre avec lui en 1518, Martin Bucer, réfugié excommunié, arrive à Strasbourg en 1523 pour servir la cause évangélique.

considéré comme un clergé catholique au service de l'Italie et des Espagnols. Il y a surtout la guerre des paysans ; ils ont entendu le message de liberté ; mais eux l'ont transposé sur le plan social. L'ont transposé sur le plan social avec une révolte paysanne. Luther dans un 1<sup>er</sup> temps n'est pas contre, avec une partie de ces paysans de certains secteurs de l'Allemagne qui viennent de communautés dissidentes : anabaptistes, Munzer<sup>20</sup> etc. Sont dans la réalisation d'utopie sociale, en disant « on peut créer la société idéale, on peut créer la Jérusalem terrestre à l'image de la Jérusalem céleste ». Ce sont des villes qui se mettent à développer des projets sociaux, projets sociaux d'égalité entre les hommes, hommes/femmes...

Pour reprendre Marc Lienhard, s'il fallait faire la liste des groupes dissidents de l'Allemagne dans les années 1520, ce serait considérable. Avec ces dissidents, l'Allemagne a été un véritable laboratoire d'utopies religieuses et d'utopies sociales. Luther a déclenché un véritable bouleversement social, sauf que, un moment on demande Luther de faire cesser avec la phrase terrible de Luther « massacrez les tous ». C'est à dire, certes « liberté de... » Mais on ne remet pas en cause la société. La société telle qu'elle est dans ses structures sociales, c'est Dieu qui l'a voulu. On ne remet pas en cause le pouvoir établi. La phrase de Luther engageant à la répression contre les paysans « massacrez les tous » c'est parce que il faut dissocier ce qui relève de la liberté du chrétien (« de la liberté du chrétien » - texte de Luther) de la société où la société telle qu'elle est voulue par Dieu. Et le chrétien doit se soumettre aux autorités légitimes.

Il y a eu un flottement à ce moment là.

### **Serf arbitre et libre arbitre**

Il y a aussi eu le débat avec Érasme sur le « serf arbitre et le libre arbitre », entre l'Humaniste Érasme et Luther. Luther dit « l'Homme est esclave de Dieu, il est esclave du pouvoir de Dieu ». Généralement on le prend à contre sens, cela veut dire que Luther est un antihumaniste dans ce débat-là. Non, il ne faut jamais oublier que pour Luther effectivement « Dieu est Tout pour l'Homme » c'est-à-dire que l'Homme est sous le pouvoir de Dieu. Mais dans l'esprit de Luther, le rôle du chrétien, par la Foi et par la Grâce, doit dépasser ce stade-là. Doit dépasser l'idée selon laquelle l'Homme a une part de liberté quand il comprend quel est son statut par rapport à Dieu et donc il a une responsabilité. Ce climat de violence qui va disparaître par la répression, dans les années 1530 on a des guerres religieuses.

Pour terminer sur cette liberté de conscience et cette liberté de penser. Cette liberté de penser qui a agité Luther contre les pratiques inacceptables de l'Église officielle. C'est l'idée qui va aboutir à une pratique de la liberté de conscience. Comment ?

### **Influence de la Paix d'Augsbourg (1555)**

En 1555, paix d'Augsbourg en Allemagne. Paix fondamentale en Europe. C'est un compromis politique entre luthériens et catholiques. Charles Quint n'était pas d'accord ; d'ailleurs à la signature il n'est pas présent s'étant retiré dans un monastère en Espagne. En fait, il a négocié, est d'accord avec le compromis mais ne le signe pas.

---

<sup>20</sup> **Thomas Müntzer** (souvent orthographié en français : **Münzer** ou Muntzer, ou encore Munzer, ou en latin : **Muncerus**) (1480 – 1525) : prêtre itinérant et un des chefs religieux de la guerre des paysans en Allemagne au XVIe. C'est un dirigeant révolutionnaire et l'un des grands protagonistes de la Réforme

« *CUJUS REGIO EJUS RELIGIO* »<sup>21</sup> C'est-à-dire on doit avoir la confession de son prince. Mais ce qui est essentiel c'est que celui qui a décidé d'être protestant en Bavière catholique, au nom de la liberté de conscience dans cette Paix d'Augsbourg, il peut quitter la Bavière et aller se réfugier dans un territoire protestant. Un catholique de Saxe protestante peut quitter la Saxe pour se réfugier dans un territoire catholique. Il faut quand même qu'ils partent. Certes mais c'est ce qu'on appelle le « jus emigrandi », le droit à l'émigration pour cas de conscience.

Cela existait déjà au Moyen-âge, mais lorsque quelqu'un partait pour cause de religion il devait abandonner ses biens. Désormais, avec la Paix d'Augsbourg, il est interdit aux autorités (princes catholiques, protestants ou villes) d'empêcher quelqu'un d'emporter ses biens. Un homme qui quitte pour cause de conscience emporte ses biens, c'est-à-dire qu'il n'est pas puni de quitter son territoire pour cas de conscience. Il peut emporter ses biens. Pour nous au XX<sup>e</sup> cela est limité puisque cela concerne ceux qui ont des biens. Au XVI<sup>e</sup> c'est essentiel, le compromis en Allemagne s'est fait dans un État impérial où désormais catholiques et protestants ont mêmes règles (s'affronteront à nouveau au milieu du XVI<sup>e</sup>)

La paix d'Augsbourg impose le principe de la conscience individuelle dans les négociations diplomatiques. Désormais, dans les négociations diplomatiques, une minorité religieuse a sa place en discussion. C'est-à-dire qu'on ne tolère plus en Europe qu'on puisse « liquider » une minorité pour cause de conscience différente.

La paix d'Augsbourg introduit un biais, c'est-à-dire que désormais, c'est extraordinaire, on reconnaît qu'en Allemagne il y a désormais deux confessions. Et liberté de circulation. C'est ce qu'on appelle le processus de confessionnalisation, c'est à dire que chacun va dans le territoire de sa confession. Après 25 ans de guerre.

Mais ne jamais oublier que le 2<sup>e</sup> texte qui est important – et c'est en cela que la France a un rapport à la religion avec la notion de laïcité- c'est l'Édit de Nantes.

Ceux qui débattaient lors de la préparation des Édits de pacification pendant les guerres religieuses, connaissaient la Paix d'Augsbourg. Elle circule en France et lorsqu'on négocie, on se réfère à ce qui s'est fait en Allemagne, on en parle. En 1598, Philippe Duplessis-Mornay, avec un rôle essentiel auprès d'Henri IV dit toujours « pensez à l'expérience allemande ». Cette expérience polonaise, où l'on va beaucoup plus loin ; au Sud de la Pologne, près du Danube, il y a des communautés protestantes fortement implantées. La Paix d'Augsbourg impose une pacification entre confessions minoritaires et confessions majoritaires en Europe centrale. Le pari qui s'est passé avec l'Édit de Nantes, c'est pas de « *cujus regio ejus religio* » ...puisque la France est un royaume. Et la France est le royaume le plus peuplé, le plus riche et le plus important d'Europe à l'époque. C'est de faire vivre côte à côte. Là où l'Édit de Nantes va beaucoup plus loin en matière de conscience, c'est l'idée selon laquelle, sous un même roi, sur un même territoire, on va réussir à faire vivre côte à côte ceux qui n'ont pas la même confession. C'est-à-dire faire en sorte que chaque français reconnaisse à son voisin la liberté de conscience et beaucoup plus loin ...liberté de culte. Ce n'était pas gagné avec l'Édit de Nantes puisque les protestants n'ont pas eu

---

<sup>21</sup> La règle du *Cujus Régio Ejus Religio* (liberté religieuse pour les princes; obligation pour le sujet d'avoir la religion de son seigneur) est emblématique de l'identité religieuse en terre germanique. Premier énoncé de la règle à la *Paix d'Augsbourg et Confession d'Augsbourg*

la liberté de culte ; contrairement à ce que l'on croit, les protestants étaient « bornés » dans leur exercice de culte limité.

### **Conclusion**

Mais c'est un pari considérable. Autrement dit, ce que Luther a apporté, me semble-t-il, c'est la liberté de penser. Libre de penser, parce que chaque chrétien a sa conscience, et la conscience est l'énergie sur laquelle il impose sa liberté de penser. Et cette liberté de penser a une conséquence juridique dans les compromis politiques du XVII<sup>e</sup>, c'est-à-dire l'idée selon laquelle la liberté de conscience doit se traduire dans une tolérance réciproque et une reconnaissance réciproque.

Alors, quelquefois, d'un État voisin à un État voisin de confession différente... mais le pari de la France c'est de faire vivre côte à côte catholiques et protestants...au XVII<sup>e</sup> siècle, ce n'était pas gagné.

Je vous remercie.



Robert martel (à gauche) et Didier Poton répondant à l'assistance

## Questions de l'auditoire

Q – Ne voyait-on pas depuis le XI<sup>e</sup> siècle apparaître une forme de « dépravation » des pratiques de l'Église ?

R – L'historiographie de l'histoire de l'Église au Moyen-âge est renouvelée aujourd'hui car on ne voit plus dans le Moyen-âge que le « sombre Moyen-âge ». C'est-à-dire qu'il y a eu, tout au long du Moyen-âge, à un moment ou un autre, au sein même de l'Église, des courants de contestation (rôle des fraticelles<sup>22</sup>...). Le rôle des cisterciens par exemple dans leur rapport à l'absence de décoration dans les églises cisterciennes, leur rapport au travail...le débat contre Cluny extrêmement riche. Les vaudois de Valdo à Lyon, contestent l'enrichissement de l'Église et l'enrichissement personnel de certains ecclésiastiques. Au XV<sup>e</sup> se passe la crise conciliaire, quand il y a eu éclatement de l'Église avec un pape à Avignon, un pape à Rome...Résultat au XV<sup>e</sup>, c'est qu'une partie de chrétiens ne sont pas satisfaits de la sortie de crise par l'installation d'une monarchie pontificale. Et il y a toujours une tension entre ceux qui considéraient que l'autorité dans l'Église était le Concile, autrement dit, une assemblée de débats – on peut en discuter sur l'aspect démocratique etc. Mais, c'est collectif - ... et la tendance de Rome de créer une monarchie pontificale en refusant quand il y a débat, la convocation d'un Concile. Le Concile de Trente n'est convoqué que parce que Rome doit se soumettre à des dictats qui viennent des États, même si les Églises s'en sont fait les relais. Alors qu'avant, on réunissant un Concile s'il y avait débat – même si on peut discuter de ce qui en sortait ; Mais là il y a une véritable tension dans l'Église à la fin du XV<sup>e</sup> entre ceux qui considèrent l'égalité d'ecclésiastiques (au sein d'un Concile) et l'autorité pontificale. Encore faut-il faire attention ; l'infaillibilité pontificale ne date pas du XVI<sup>e</sup> mais du XIX<sup>e</sup> qui renforce la hiérarchie pontificale.

Q – Le caractère fort de Luther, soutenu par sa foi, a contribué à la naissance de la Réforme ?

R – Luther se construit un caractère. Dans la période où il enseigne (1508-1509), 10 ans avant la crise de 1517, c'est un homme tourmenté dans son rapport au salut. Il est vraiment l'homme de la fin du XV<sup>e</sup>. Et, il trouve un certain apaisement dans la lecture de la Bible, de Paul qui lui apporte un point de doctrine essentiel, c'est la justification par la foi. C'est-à-dire que l'homme va se sauver par la foi et uniquement par la foi. Et l'homme n'est juste que par la foi. C'est un grand apaisement. A partir du moment où il trouve cette clé doctrinale, ça lui a donné une force intellectuelle ; pas seulement une force de caractère ...c'est aussi que quand il se retrouve devant la Diète de Worms, il a deux années d'expérience (1519-1520) où il a dû se défendre en permanence. Il a été convoqué, il a dû se défendre au sein de sa congrégation des Augustins. Autrement dit quand il arrive à la Diète de Worms, il a déjà deux ou trois années « de campagne ». Il a des arguments et en plus il a écrit en 1520 quatre textes essentiels ; il a mis par écrit où il en est sur le plan doctrinal. C'est quelqu'un de solide. Et c'est sa force, l'homme s'est construit pendant 10 ans et pendant 10 ans il a progressivement réglé ses problèmes d'angoisse personnelle. Il a trouvé la clé. Ayant trouvé la clé de la

---

<sup>22</sup> Les **Fraticelles** : membres d'une branche des franciscains, opposés à la « normalisation » de doctrine du ministre général de l'Ordre, ils prônent un mépris absolu des richesses et, par l'affrontement avec les puissances temporelles, évoluent peu à peu dans l'insoumission et l'hérésie.

justification par la foi, ce n'est pas un homme politique, tout empereur qu'il est, qui va le faire revenir arrière.

Ce n'est pas seulement le caractère, c'est quelqu'un qui sur le plan intellectuel a fait pendant 10 ans un travail considérable : il a réglé son interrogation personnelle et a en plus un travail de fond sur la compréhension des textes, notamment du Nouveau Testament. Pendant deux années, il a débattu sur le plan théologique, c'est sa conscience, quelqu'un de très solide intellectuellement qui peut répondre devant la Diète. La force intellectuelle de 10 ans de travail est absolument essentielle au moment de Worms et par la suite.

La traduction de la Bible dans cette période là lui apporte aussi un soutien considérable.

Q – Est-ce que la liberté de conscience s'exprime dans toutes les religions ?

R – La question arrive toujours. Se limite-t-on aux religions monothéistes ? Y a-t-il liberté de conscience dans les religions chamaniques ? Il y a aussi toutes les religions polythéistes. Si on se limite aux religions du monothéisme. Quand on connaît l'histoire du judaïsme, ce qui le caractérise c'est une liberté de penser, une liberté intellectuelle assez remarquable. Parce qu'on n'est pas en situation d'autorité cléricale.

Dans le christianisme, contrairement à ce qu'on a pu penser, la reconnaissance de la liberté de conscience ne date pas que du XVI<sup>e</sup>. Comme je l'ai dit dans ma conférence. Dans l'Islam, cela dépend des courants de l'Islam ; dans la tradition soufi, il y a des courants dans les traditions soufies dans l'empire ottoman où il y a une liberté de conscience extraordinaire. Sur France Culture (dimanche matin 07:00), il y a une émission sur l'Islam qui travaille sur ces courants au sein de l'Islam, courants humanistes etc ; notamment dans l'empire ottoman et en Turquie. Dans une émission, ils montraient qu'il y avait, en plein Anatolie, un certain nombre de loges franc-maçonniques où il y avait des chrétiens, des orthodoxes, des soufis. Cela signifie que ça dépend des courants. En fait, le problème c'est « où est l'autorité » dans cette religion ? La liberté de conscience est toujours attachée à des religions où il y a une structure cléricale d'autorité pyramidale. Quand on a une reconnaissance de la place de la communauté, la liberté de conscience est en général beaucoup mieux reconnue. Cela dépend, des périodes, des temps, des convictions culturelles dans lesquelles la religion s'est installée. Ne pas oublier, la liberté de conscience est non-reconnue quand la religion, quelle qu'elle soit, est instrumentalisée par un pouvoir politique autoritaire. Et à ce moment là le pouvoir politique autoritaire utilise la religion comme instrument de domination sur la société ; et à partir de ce moment-là la liberté de conscience est interdite, moins par la tradition de la religion que par l'instrumentalisation de la religion. Parfois, on est en situation de théocratie et c'est compliqué ...

Aujourd'hui en Iran par exemple, la liberté de conscience est extrêmement compliquée, parce qu'il y a confusion entre un clergé remarquable sur le plan intellectuel. Le niveau intellectuel du clergé chiite iranien (diplômés etc..) est un des meilleurs niveaux du monde musulman. Mais le problème est qu'il y a un rapport à l'État, un rapport à l'autorité qui fiat qu'il y a un vrai souci. A partir du moment où les clercs se posent en autorité totale. On peut en discuter par exemple sur Calvin et Genève.

La liberté de conscience se pose avec la part de liberté que l'on attribue à chaque individu. Par exemple, quelle place donne l'État, la société à l'émancipation individuelle ? Derrière la liberté de conscience, il y a la place de l'émancipation

individuelle, intellectuelle ou matérielle. C'est-à-dire, faire passer le message selon lequel chacun d'entre nous sommes libres de penser et d'agir. Dans quelles sociétés on reconnaît la liberté à chacun de construire sa vie ?

La lecture de la thèse de Denis Crouzet sur les guerriers de Dieu<sup>23</sup>, amène à être secoué sur ce qu'est la société française au XVI<sup>e</sup> siècle.

IL ne faut pas oublier quand on évoque les guerres de religion en France qu'il y a eu un affrontement religieux mais aussi un débat politique. En 1562 quand démarrent les guerres de religion, la moitié de la noblesse et de l'aristocratie française a décidé de ne plus être de la religion du roi. Le protestantisme a touché, un noble, un aristocrate sur deux. Alors qu'en général le rapport est de 10 à 15% après une guerre de religion. Quand Condé, un des chefs de la cause du Nord, lance les guerres de religion en 1562, il considère qu'on ne l'entend pas au Conseil du roi, tenu par une femme, Catherine de Médicis. (Livre d'Arlette Jouanna sur « le devoir de révolte »<sup>24</sup>). Ça ne remet pas en cause que ceux qui ont adhéré à cette « nouvelle opinion » comme on disait à l'époque n'étaient pas sincères ; seulement on est dans une période où il y a confusion du politique et du religieux qui fait que, à partir du moment où on n'arrive pas à un compromis – et il y a un moment où le compromis est impensable – ça bloque. François 1<sup>er</sup> a toléré un certain nombre de choses jusqu'au moment où il y eu les « placards » qu'il a considéré comme un scandale – mais afficher des phrase violentes contre la messe dans ses propres appartements, cela « faisait désordre »). Mais c'est surtout que François 1<sup>er</sup> a perçu à un certain moment que les « relais » dans le royaume étaient en train de s'effondrer. C'est-à-dire vers 1540, progressivement, il voyait la magistrature devenir protestante. Or, le défi pour les hommes du XVI<sup>e</sup> et pour un monarque c'est de savoir s'il peut compter sur la fidélité d'un sujet qui n'a plus la même religion que lui ? François 1<sup>er</sup> réagit en voyant que les édiles judiciaires rallient les nouvelles idées (en Languedoc, on n'arrive plus à juger), en posant la question « pourquoi ne condamnez-vous pas les « mal sentant » de la foi ? ». En 1540 (5 ans après la mort de Luther) les juges, les magistrats lui répondaient « c'est difficile : nous magistrats ne savons pas ce qu'est l'hérésie. D'abord l'hérésie c'est une définition de l'Église : nous ne sommes pas l'Église ». « Si vous voulez que nous condamnions celui qui se met sur un tabouret et commence à prêcher » ; « Si vous voulez faire condamner un hérétique, il faut faire une législation et faire rentrer le délit d'opinion dans la loi de l'État. » C'est un vrai défi et ce que va faire François 1<sup>er</sup>. En 1542, François 1<sup>er</sup> va demander à la Sorbonne deux mémoires de définition d'un catholique. En 1543 la Sorbonne transmet ce qu'on appelle « les 26 réponses » (en quoi croyez-vous, , qu'est ce que le baptême etc.) On définit ce qu'est un catholique. Ce n'est pas l'Église qui diffuse ce texte dans les paroisses, c'est l'État qui le diffuse par lettres patentes . Autrement dit c'est un texte politique. Le roi dit très clairement à ses juges « désormais un de mes sujets qui ne soumet pas à un de ces 26 articles de foi n'est pas hérétique mais rebelle » (ce n'est plus une question de foi). Or, la rébellion c'est un crime de lèse-majesté passible de la peine de mort.

Un an après, on met en place une chambre particulière au Parlement de Paris - on l'appelle « chambre ardente » - et deux ans après c'est le massacre des vaudois au nom du texte de 1543. Autrement dit, ce qui est important c'est qu'on a fait passer le délit de dissidence, de liberté de conscience...est devenu un délit dans le droit public. C'est-à-dire qu'on ne condamne plus le réformé comme hérétique, on le condamne comme rebelle. Cette législation de 1543 dure jusqu'en 1790. Quand on débat des

---

<sup>23</sup> Denis **CROUZET** - *Les Guerriers de Dieu : La Violence au temps des troubles de religion (v. 1525–v. 1610)*, Champ Vallon, coll. « Époques », 2005 (1<sup>re</sup> édition 1990), 2 vol., 1 500 p. (ISBN 2876734303).

<sup>24</sup> Arlette **Jouanna**– *Le de voir de révolte* - Parution : 15/02/1989

articles des droits de l'homme en août 1789, on rappelle ce texte de 1543 pour écrire l'article 10 « nul ne sera inquiété pour ses opinions, même religieuses, sauf s'il trouble l'ordre public ». On ne comprend pas cet article 10 si on n'a pas à l'esprit que depuis 1543 les Français doivent se soumettre à ce qu'on appelle « la législation d'obligation religieuse catholique ». Dans le préambule de l'Édit de Nantes, c'est très clair : il est dit que l'on n'appliquera pas la législation d'obligation catholique à ceux qui sont membres d'une Église Réformée. C'est provisoire. Ainsi les protestants ont le privilège, depuis 1498, de ne pas être soumis à la loi de législation d'obligation. Mais après la révocation de l'Édit de Nantes, nouveaux convertis, nouveaux catholiques, ils sont obligés de se soumettre. Et c'est au nom de cette législation d'obligation que l'on peut regarder s'ils vont à la messe, les sacrements etc. C'est la liste des 26 articles de foi qu'on applique jusqu'au XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> pour savoir s'ils sont dans la norme.

A quel moment dans un État on fait passer le délit d'opinion religieux - la reconnaissance que chacun puisse avoir une opinion, au nom de la liberté de conscience - dans la législation d'État ? A ce moment-là on a en général les plus belles tyrannies.

Q – Propos ne doivent-ils pas attirer notre attention sur le récent débat de « délit de blasphème » ?

R – C'est ce que l'on disait sur le délit d'opinion, il n'est pas question de faire rentrer le délit de blasphème comme délit politique. Qu'un groupe religieux ou qu'une communauté religieuse considère qu'il y a eu blasphème à son égard, et qu'elle soit choquée ... c'est la liberté de ce groupe d'être considéré comme une minorité choquée de la façon dont ils ont pu être représentés. Qu'ils emploient le terme de blasphématoire leur appartient. Mais cela reste du domaine religieux, et d'un « reçu » uniquement religieux. A noter que le blasphème qui était dans la législation d'obligation catholique. Après la Révolution française, vers 1820, Charles X a voulu réintroduire le délit de blasphème. Cela n'a pas marché et la Monarchie de juillet (1848) refusait qu'entre le délit de blasphème dans la législation française.

Le délit de blasphème est une question essentielle : ce délit ne doit absolument pas entrer dans le droit public.

Q – Parmi ceux qui étaient sensibles à la religion réformée, n'y en avait-il pas qui le faisaient « par intérêt » ?

R – Dans les années 1560, il y a une fidélité à l'adhésion protestante d'une bonne partie de la noblesse et de l'aristocratie...et cela va durer jusqu'à la Saint-Barthélemy. Saint-Barthélemy parce que l'on a voulu liquider les chefs protestants. L'importance et la puissance politique prise par le protestantisme fait qu'à un moment il y a eu volonté de « régler son compte » à l'aristocratie et à la noblesse françaises de confession protestante.

La conversion des nobles ne date pas du XVI<sup>e</sup> ; les conversions des familles nobles protestantes au protestantisme, de manière massive, se déroulent au XVII<sup>e</sup>. Le rôle de Richelieu a été d'une redoutable efficacité. Au XVI<sup>e</sup>, il y a l'idée qu'on est réellement en train de créer quelque chose. Dans le sud de la France, (thèse de Jean Delumeau<sup>25</sup>), il y a eu la volonté de créer les Provinces unies du Midi, en s'appuyant sur la noblesse languedocienne. Il y a une constitution, des assemblées...le protecteur était Henri de Navarre. Ce qui a fait très peur à la monarchie française c'est que

---

<sup>25</sup> Jean Delumeau, *Naissance et affirmation de la Réforme*, PUF

Montmorency Damville<sup>26</sup>, gouverneur du Languedoc, resté catholique, était en train de négocier avec les États protestants. C'était un vrai projet de séparatisme avec les provinces unies du Midi parce qu'il y a eu l'alliance de la noblesse avec les bourgeoisies urbaines notamment de Nîmes, Montpellier, Montauban... La noblesse et l'aristocratie qui ont adhéré au protestantisme dans les années 1560, au début des guerres de religion, est restée protestante au moins 10 à 15 ans. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas d'intérêt politique. Mais il peut y avoir un intérêt lié au clientélisme confessionnel.

FIN DES QUESTIONS

---

<sup>26</sup> **Henri I<sup>er</sup> de Montmorency**, duc de Montmorency (1534-1614) : connétable de France. Gouverneur du Languedoc en 1563.